

ÉLECTIONS A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ÉTABLISSEMENT DES LISTES ÉLECTORALES

AVIS

Les listes électorales provisoires pour les élections à la Chambre d'agriculture de la Loire-Atlantique sont à la disposition du public jusqu'au **15 octobre 2024**.

En application de l'article R511-20 du code rural et de la pêche maritime, toute personne qui s'estime indûment omise peut demander son inscription sur la liste à la commission départementale des listes électorales.

De même, tout électeur inscrit sur une des listes du département peut demander l'inscription d'une personne omise.

Ces réclamations doivent être transmises par lettre recommandée avec accusé de réception, avant le **16 octobre 2024** à :

Monsieur le Président
Commission d'établissement des listes électorales (CELE)
Préfecture de la Loire-Atlantique
Bureau des élections et de la réglementation générale
6 quai Ceineray
44 000 Nantes